



Mesure 15371 et 15372

Soutien à la composition de la classe

Lors de la dernière négociation (Entente nationale 2015-2020), nous avons convenu que des sommes additionnelles seraient octroyées en soutien à la composition de la classe. Pour l'ensemble des commissions scolaires, le Ministère alloue un montant de 11,76 M\$ annuellement pour les années scolaires suivantes : 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Les allocations 2018-2019 pour la CSVT étaient de 429 533 \$ pour le soutien à la composition de la classe et de 232 429 \$ pour le soutien à l'intégration. À ces montants s'ajoutent les soldes ou sont soustraits les déficits de l'année scolaire précédente.

Utilisation des allocations

Les sommes peuvent être utilisées à différentes fins :

- ☆ le soutien à la composition de la classe pour tenir compte de l'intégration des élèves en trouble de comportement en classe ordinaire;
- ☆ la mise en place de nouveaux modèles d'organisation de service pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves;
- ☆ l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves;
- ☆ l'ajout de service, etc.

Comité paritaire EHDAA—Commission

Le Syndicat et la Commission mettent en place un comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le comité a pour mandat, entre autres, de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la Commission et les écoles.

Comité paritaire—École

Un maximum de 3 enseignants et la direction composent ce comité. Le comité a pour mandat, entre autres, de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout

aspect de l'organisation des services aux élèves HDAA au niveau de l'école.

Projets 2019-2020

Lors de l'assemblée des personnes déléguées syndicales (7 mai 2019), des projets ont été présentés, recommandés et adoptés dont en voici la liste :

A) Soutien à l'intégration (Mesure 15371)

- 1) Ajout d'orthopédagogie au primaire
 - ☆ 2,3 orthopédagogues (avoir un minimum de 3 jours / école primaire)
- 2) Ressources pédagogiques au secondaire
 - ☆ 42 périodes (18,2 périodes à BSF, 11,6 périodes à des Patriotes, 8,3 périodes à Arthur-Pigeon et 3,9 périodes à Ste-Martine)

B) Soutien à la composition de la classe (Mesure 15372)

- 1) Les Petits Dragons
 - ☆ - 1 enseignant/e (champ 01)
 - ☆ - 1 enseignant/e (champ 02)
 - ☆ - 1 psychoéducateur/trice
- 2) Répît au secondaire
 - ☆ - 1 enseignant/e (champ 01)
 - ☆ - 1 TES (temps plein)
- 3) Ressources pédagogiques au secondaire
 - ☆ 33 périodes (15 périodes à BSF, 9,7 périodes à des Patriotes, 6,6 périodes à Arthur-Pigeon et 2 périodes à Ste-Martine)
- 4) Répît au primaire (bonification)
 - ☆ 1 enseignant/e (champ 01)
 - ☆ 3 jours de psychoéducation

*Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com*

Campagne publicitaire

« Pénurie de personnel, tâches trop lourdes, épuisement professionnel, manque d'autonomie et de reconnaissance, précarité d'emploi... le personnel de l'éducation mérite beaucoup mieux !

La prochaine année scolaire sera celle de la renégociation de nos conventions collectives. Plus de services, de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires pour le personnel enseignant et de soutien s'imposent !

On en parle depuis des années, mais nos conditions de travail, faut que ça change maintenant ! »

Avez-vous entendu la publicité du Syndicat de Champlain

diffusée actuellement sur les ondes du 98,5 FM? Vous pourrez aussi voir des affichages aux abords de grandes artères du territoire et sur des autobus. C'est officiel, le processus de négociation est bel et bien entamé !

Enseignantes et enseignants, éducatrices et éducateurs, techniciennes et techniciens, personnel administratif, manuel et ouvrier, pour que nos conditions de travail changent maintenant, comme le dit le slogan, il nous faut agir en leaders ! C'est ce que le Syndicat de Champlain fait, toujours, pour vous



Négo nationale 2020 – Consultation intersectorielle

Nos conventions collectives nationales viendront à échéance le 31 mars 2020. Dans le processus de préparation des revendications syndicales, vous avez déjà été consultés sur les matières sectorielles. Merci d'avoir participé en si grand nombre, d'ailleurs.

Pour ce qui est des salaires, des droits parentaux et de la retraite, c'est maintenant que ça se passe! C'est le moment de vous prononcer sur ces éléments centraux d'une négociation collective.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Différentes options s'offrent à vous pour participer activement à la consultation. Comme cela se fait traditionnellement dans certains milieux, vous pouvez en discuter et répondre en groupe à la version papier du document de consultation qui vous a été envoyée par le courrier syndical. N'hésitez pas à le demander à la personne déléguée de votre établissement.

Nous avons aussi créé une version électronique du document de consultation de façon à rejoindre le plus de gens possible. Pour remplir le sondage électronique, rendez-vous à Syndicatchamplain.com, vous y trouverez le lien.

Des questions ? Besoin d'éclaircissements ?

En avril dernier, lors de la consultation pour les matières sectorielles, vous avez été nombreux à nous signifier que vous aviez apprécié le Facebook Live avec le président du Syndicat de Champlain, Éric Gingras.

Plus interactive et accessible à l'ensemble des membres, cette façon de faire été un véritable succès. Nous avons donc renouvelé l'expérience. Le Facebook Live avait lieu ce lundi, mais vous pouvez revoir la vidéo sur notre page Facebook (@syndicatchamplain) ou encore sur notre site Internet.

Éric Gingras, président du Syndicat de Champlain, y fait une brève présentation du contexte de la négociation, des enjeux et des thèmes.

Parce que depuis le temps qu'on en parle, nos conditions de travail, faut que ça change maintenant !



Séance d'information Assurance-emploi et listes de priorité d'emploi

Mardi 11 juin à 17 h

Bureau du Syndicat (201)

Mélanie Michaud, conseillère à la sécurité sociale à la CSQ, vous présentera les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi. Un second volet de la rencontre portera sur les listes de priorité d'emploi.

Inscription obligatoire

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre au plus tard le 7 juin en utilisant le formulaire électronique désigné sur le site internet du Syndicat à Syndicatchamplain.com, en cliquant sur *Inscriptions*.

Nous devons avoir un minimum d'inscriptions pour que la séance d'information ait lieu.

1^{re} séance de mouvement volontaire et d'affectation (personnel enseignant à temps plein)

Le jeudi 30 mai 2019 à 17 h

Centre administratif de la
Commission scolaire

Salle « La Tisserande »

Date de fin de contrats à temps partiel et assurances

Dans les dispositions liant la CSQ et le gouvernement du Québec 2015-2020, quand un contrat couvre les 100 derniers jours de travail, il se termine obligatoirement à la fin du calendrier scolaire, cette année le 28 juin, que ce soit un contrat à temps partiel ou de remplacement. Par ailleurs, pour les autres enseignants du secteur des jeunes sous contrat, mais ne couvrant pas les 100 derniers jours, le dernier jour de travail sera entre le 25 et le 28 juin 2019. Notez cependant qu'un contrat de remplacement dépend toujours du retour de la personne remplacée.

D'autre part, la police d'assurance collective conclue avec SSQ prévoit que les enseignantes et enseignants terminant leur contrat au cours des mois de mai, juin, juillet et août voient leur protection maintenue **jusqu'au 31 août**.

Si, par la suite, vous n'avez pas de contrat en début d'année scolaire, la SSQ vous facturera une **prolongation obligatoire** du contrat d'assurance de 120 jours. Lors de cette prolongation, vous aurez le choix de maintenir votre protection actuelle (maladie et salaire) ou de la réduire au minimum soit le régime maladie 1. La SSQ vous enverra une facture à la maison. Toutefois, si vous ne conservez pas la protection d'assurance salaire de longue durée durant les 120 jours et qu'il survient une invalidité, cette invalidité ne sera pas reconnue par l'assureur.

Si vous avez un contrat en début d'année scolaire, la SSQ ne devrait pas vous envoyer une facture et les primes seront prises directement sur vos paies.

Sébastien Campbell,
conseiller en relations de travail
scampbell@syndicatdechamplain.com



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com